



## S'INSCRIRE SUR LISTE ÉLECTORALES : TUTORIEL

Vous souhaitez exercer votre droit de vote, mais vous ne savez pas comment vous inscrire sur les listes électorales ? Dans cet article, retrouvez toutes les étapes à suivre pour y parvenir afin de faire entendre votre voix lors des prochaines élections



### **VOUS SEREZ INSCRIT D'OFFICE SI :**

- Vous venez d'avoir la majorité (18 ans) et vous avez effectué votre recensement citoyen lors de votre 16ème anniversaire
- Vous venez d'acquérir la nationalité française

***En dehors de ces situations, vous pouvez faire votre demande... ↓***

### **EN LIGNE**

Sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### **EN MAIRIE**

**Avec les pièces justificatives nécessaire telles que :**

- Un justificatif de votre identité (exemple : carte nationale d'identité)
- Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (exemple : facture d'électricité comme justificatif

de domicile)

- Formulaire CERFA complété

***Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre***

- Une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

*L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.*

## **VOTE PAR PROCURATION**

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote ce jour-là : le vote par procuration est possible. Vous pouvez donner votre procuration à une électrice ou un électeur inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune ou d'une autre. Vous pouvez aussi faire une procuration sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

## **VÉRIFIER VOTRE BUREAU DE VOTE**

Vous pouvez vérifier votre commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit(e) pour voter sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Ce service vous permet de vérifier que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes.